

Département de
Seine et Marne

Arrondissement
de Provins

COMMUNE DE LA GRANDE PAROISSE

Seine et Marne

A R R Ê T É

Temporaire

N°ARP202397

Portant délégation des fonctions d'officier d'état civil

Vincent ROCHER

Le Maire de LA GRANDE PAROISSE,

VU les articles L. 2122-17, L. 2122-18 et L. 2122-32 du Code général des collectivités territoriales

Considérant l'absence de Monsieur le Maire et de ses adjoints le 7 octobre 2023 à partir de 14 heures

Considérant le mariage devant être célébré le 7 octobre 2023 à 14 heures 30

ARRÊTONS :

Article 1^{er} : Monsieur Vincent ROCHER, conseiller municipal, est délégué pour remplir le 7 octobre 2023 à partir de 14 heures, les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour la célébration du mariage de monsieur Gaylord DELHOSTE et madame Ludivine HOCQUET.

Article 2 : Monsieur Vincent ROCHER pourra dresser sous mon contrôle et ma responsabilité tout acte ou document se rapportant au mariage.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfet, à Monsieur le Procureur de la République, à l'intéressé : pour notification.

A la Grande Paroisse, le 20 septembre 2023,

Le Maire,
Emmanuel LEDOUX

